

# Les Rendez-vous Parlementaires du Contribuable

N° 35

Le 22 juin 2011

## *Ce que nous coûte l'immigration irrégulière*

*Présidé par Claude Goasguen,  
député UMP du 14<sup>ème</sup> arrondissement à Paris*

### *Résumé*

Jean-Paul Gourévitch, consultant international, spécialiste de l'Afrique et des migrations, donne les grandes lignes de l'étude sans précédent qu'il a réalisée pour Contribuables Associés, intitulée « *Les coûts de l'immigration irrégulière* ». Les chiffres sont éloquentes. La France compte en métropole environ 550 000 immigrés clandestins qui occasionnent à l'État un déficit de près de 4,6 milliards d'euros : 5,67 milliards de dépenses, 1,08 milliard de recettes. Cela ne comprend pas les coûts des 131 500 clandestins de l'outre-mer, impossibles à chiffrer. L'immigration régulière coûte, proportionnellement, deux fois moins cher à l'État. Les soins de santé s'élèvent à 662 millions d'euros (12% des dépenses de l'immigration irrégulière), la scolarisation des élèves et étudiants en situation irrégulière à 111 millions. La France est le deuxième pays au monde pour le nombre de demandes d'asile reçues. Des mesures d'économie réduiraient d'un milliard le coût de l'immigration irrégulière, qui ne cesse d'augmenter.

**CONTRIBUABLES  
ASSOCIÉS**  
Contre l'oppression fiscale  
la pression des contribuables

**CE QUE  
NOUS COÛTE  
L'IMMIGRATION  
IRRÉGULIÈRE**

***Députés participants***

BAGUET Pierre-Christophe,  
BESSE Véronique,  
BRANGET Françoise,  
BRETON Xavier,  
BROCHAND Bernard,  
CAILLAUD Dominique,  
CINIERI Dino,  
COCHET Philippe,  
COLOMBIER Georges,  
COURTIAL Edouard,  
COUSIN Jean-Yves,  
DEGAUCHY Lucien,  
DEPIERRE Bernard,  
FERRAND Jean-Michel,  
FORT Marie-Louise,  
FRANCINA Marc,  
GOASGUEN Claude,  
GROSSKOST Arlette,  
GROSPERRIN Jacques,  
LE MENER Dominique,  
LUCA Lionnel,  
MOREL A L'HUISSIER Pierre,  
MOURRUT Etienne,

MOYNE-BRESSAND Alain,  
PERRUCHOT Nicolas,  
ROUBAUD Jean-Marc,  
SPAGNOU Daniel,  
TERROT Michel  
TRASSY-PAILLOGUES Alfred,  
VANNESTE Christian.

***Députés représentés***

BEAUDOIN Patrick,  
BERNIER Marc,  
BRIAND Philippe,  
CECCALDI-RAYNAUD Joëlle,  
DASSAULT Olivier,  
DEBRE Bernard,  
DECOOL Jean-Pierre,  
DESCOEUR Vincent,  
DOOR Jean-Pierre,  
DOUILLET David,  
DUMOULIN Cécile,  
FOURGOUS Jean-Michel,  
GARRAUD Jean-Paul,  
GATIGNOL Claude,  
GAUDRON Gérard,

GONZALES Didier,	NOVELLI Hervé,	TEISSIER Guy,
GORGES Jean-Pierre,	PINTE Etienne,	TIAN Dominique,
HILLMEYER Francis,	PLAGNOL Henri,	TIBERI Jean,
JACQUAT Denis,	POLETTI Bérengère,	VERCHERE Patrice,
JEANNETEAU Paul,	PREEL Jean-Luc,	VANNSON François,
LETT Céleste,	QUENTIN Didier,	VERPILLERE de la Charles,
MALLIÉ Richard,	REYNES Bernard,	VITEL Philippe,
MARITON Hervé,	REMILLER Jacques,	WARSMANN Jean-Luc,
MEUNIER Philippe,	SOUCHET Dominique,	WOJCIECHOWSKI André,
NESME Jean-Marc,	SUGUENOT Alain,	ZIMMERMANN Marie-Jo.

## **Sommaire :**

---

### **Accueil**

par Benoîte TAFFIN, porte-parole de Contribuables Associés ..... Page 4

### **Présentation**

par Claude Goasguen, député UMP du 14<sup>ème</sup> arrondissement à Paris ..... Page 5

### **L'immigration irrégulière coûte à l'État 4,6 milliards d'euros**

Jean-Paul Gourévitch, consultant international en ressources humaines,  
spécialiste des migrations ..... Page 6

**Débat** ..... Page 12

### **Conclusion**

par Alain Mathieu, président de Contribuables Associés ..... Page 18

## ***Accueil***

*par Benoîte TAFFIN,  
porte-parole de Contribuables Associés*

Depuis près de dix ans, nos rendez-vous parlementaires portent sur des sujets tabous, difficiles et rarement abordés. C'est encore le cas cette fois, avec les chiffres de l'immigration irrégulière, jamais réellement étudiés ni, a fortiori, publiés. Les participants ont ainsi la primeur des travaux de Jean-Paul Gourévitch, consultant international en ressources humaines, spécialiste des migrations, auteur de la monographie « *Ce que nous coûte l'immigration irrégulière* ». L'auteur a déjà mené à bien trois études pour Contribuables Associés, l'une sur l'immigration en général, une autre sur l'émigration française, toutes deux ayant donné lieu à des rendez-vous parlementaires, une troisième, enfin, synthèse de ces travaux, avant cette nouvelle commande.

Je remercie chaleureusement M. Claude Goasguen, député de Paris, maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, d'avoir accepté de présider un rendez-vous au thème sulfureux et souhaite que ce sujet puisse être traité plus librement.

# Présentation

par Claude Goasguen,  
député UMP du 14<sup>ème</sup> arrondissement à Paris

Je suis heureux de présider une telle réunion, d'autant plus importante que le sujet est sulfureux. Les débats sur ce sujet sont pollués par la passion qui les anime. La France est le seul pays à lui donner une dimension passionnelle. De ce fait, les décisions nécessaires ne sont jamais prises. Le pays, terriblement allergique aux statistiques, en reste aux seules considérations historiques. Le problème est exactement le même pour le rapport parlementaire sur la nationalité ou sur l'AME (aide médicale d'État) : il est impossible de chiffrer. C'est là une politique de l'autruche.

**Je félicite Jean-Paul Gourévitch pour avoir su dépasser ce contexte passionnel et avoir établi une analyse lucide, logique, équilibrée, et avoir été le seul à le faire.** Comme toute proposition, celles-ci peuvent être critiquées, mais au moins, par leur sérieux, elles peuvent constituer les bases d'une politique. Pour avoir travaillé avec Jean-Paul Gourévitch, je suis à même de bien mesurer la pertinence de ces travaux et de leurs conclusions : ce n'est pas demain que l'immigration va s'arrêter. **Or, sans assise numérique sur l'importance de cette immigration légale ou illégale, il est impossible d'évaluer le problème, pourtant majeur.** Néanmoins, certains considèrent qu'au fond l'immigration n'existe pas, que l'AME est ouverte à tout le monde, que la nationalité n'est rien. Un tel déni de réalité oblitère ce qui se passe en Allemagne, en Italie, en Grèce, au Maroc - qui vient d'adopter de nouvelles dispositions constitutionnelles dans ce domaine -, en Algérie et dans les pays méditerranéens. Les conséquences des révolutions dans la région vont probablement provoquer des flux migratoires contre lesquels nous sommes démunis. Quant à Mayotte et à la Guyane, la situation est cataclysmique, puisque nous ne savons rien de ce qui s'y passe. Il n'y a aucun moyen d'y connaître le nombre d'individus en situation irrégulière, car le droit de Mayotte, département français, n'est pas le droit français.

Je remercie de leur présence mes collègues, et notamment ceux de l'UMP qui vont s'intéresser au rapport de Jean-Paul Gourévitch, et regrette l'absence de parlementaires de gauche, qui manquent là une occasion d'ouvrir les yeux.

*« La France est le seul pays à donner à ce sujet une dimension passionnelle. »*

## L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE COÛTE À L'ÉTAT 4,6 MILLIARDS D'EUROS

*par Jean-Paul Gourévitch, consultant international en ressources humaines, spécialiste des migrations*

**« Il y a 550 000 immigrants irréguliers en métropole. »**

Le sujet constitue une première parce qu'il n'a jamais été traité sous son aspect économique en France. **L'annonce, par Éric Besson, ex-ministre de l'Immigration, le 8 avril 2010, d'une étude sur la question, commandée à un cabinet indépendant, est restée sans suite : l'étude n'est jamais sortie.** On comprend pourquoi en lisant la monographie. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une tâche difficile, comportant de nombreux paramètres, et pour laquelle ne sont disponibles que des indications très fragmentaires. C'est ainsi que, parmi les recettes et les dépenses, il manque beaucoup d'informations. Par exemple : dans les dépenses imputées à l'immigration irrégulière, il y a des dépenses spécifiques, telles que l'AME ou la scolarisation d'enfants dont les parents sont en situation irrégulière. Il y a également des dépenses partagées, qui concernent à la fois l'immigration régulière et l'immigration irrégulière, comme la demande d'asile, puisque, parmi ses demandeurs, certains seront déboutés et d'autres obtiendront un statut : il faut donc ici calculer la part relevant de l'immigration irrégulière. Enfin, il existe des dépenses proportionnelles, liées aux migrants, irréguliers, aux migrants réguliers aussi bien qu'aux autochtones : le coût de la sécurité, celui de l'économie informelle, toutes dépenses proportionnelles dans lesquelles il faut calculer exactement la part de l'immigration irrégulière. Cela représente 43 paramètres de dépenses et 14 paramètres de recettes. C'est une limite à la portée de ce travail, qui consiste en un premier balisage des parcours : il y a des données contradictoires, d'autres incomplètes ; certaines étaient disponibles pour 2010, d'autres pour 2009, ce qui a conduit à choisir 2009 comme année de référence. Il a parfois été procédé par approximation, voire même par extrapolation, en prenant des milieux de fourchettes. Il y a donc lieu de considérer les chiffres de la monographie avec énormément de prudence.

**Je vais donner quelques chiffres clés en précisant la méthode utilisée.** La première question est de savoir combien il y a d'immigrants irréguliers. Là-dessus, les estimations antérieures sont totalement contradictoires : entre les 180 000 de Jack Lang et le million et demi de la presse d'extrême droite, il est difficile d'arriver à un chiffre moyen. En 2008 et 2010, j'ai cependant réussi à rétrécir la fourchette entre 350 000 et 750 000, sans savoir où placer le curseur dans cet intervalle : comme dans la monographie précédente, j'ai donc opté pour la moyenne, soit 550 000 immigrants irréguliers

en métropole, ce qui correspond d'ailleurs à peu près au chiffre d'un certain nombre d'associations de défense des immigrants irréguliers. **Quant à l'outre-mer, comme l'a dit M. Goasguen, la situation est plus floue. Mais, grâce au travail de la Cour des comptes, notamment à Mayotte, en Guyane et à Saint-Martin, il est possible d'estimer un peu plus de 130 000 migrants irréguliers, dont 100 000 à Mayotte et en Guyane.** Ainsi, faute de données suffisantes sur l'outre-mer, la monographie ne porte que sur la métropole. Elle ne concerne également que le coût supporté par l'État. Les coûts occasionnés aux entreprises ou les coûts et les bénéfices ressortissant à la collectivité nationale participent d'un travail différent.

Dans la balance dépenses/recettes, le résultat global tient à : dépenses imputables aux migrations irrégulières = 5,67 milliards ; recettes = 1,08 milliard, ce qui équivaut à un déficit de 4,6 milliards d'euros. S'il n'y a qu'un chiffre à retenir, c'est celui-ci. En comparaison, l'estimation pour l'ensemble de l'immigration s'élève à 30,4 milliards d'euros de déficit. **La première conclusion tirée de ces chiffres est que l'immigration irrégulière coûte proportionnellement deux fois plus cher à l'État que l'immigration régulière.** Ses recettes ne couvrent que 19% des dépenses, tandis que pour l'immigration régulière, cette couverture est de 62%.

**D'autres chiffres peuvent être relevés, soit pour leur importance, soit pour leur caractère symbolique.**

**Le premier a trait aux dépenses de santé pour les immigrants irréguliers et concerne à la fois l'aide médicale d'État de droit commun, les soins d'urgence et la procédure dite « d'étrangers malades ».** Les dépenses de santé s'élèvent actuellement à 662 millions d'euros, soit environ 12% des dépenses de l'immigration irrégulière. Cette dépense est en augmentation continue : la première année, elle concernait 77 500 personnes en métropole et 1 800 outre-mer ; aujourd'hui, 202 403 personnes en métropole et 24 000 outre-mer. Cela représente une augmentation exponentielle, très forte au début, entre 2000 et 2003, et désormais régulière, de 5 à 6% par an. La France est le seul pays européen à offrir une telle prestation aux migrants irréguliers, même si d'autres, discrètement et dans le cas de procédures d'urgence, consacrent aussi une partie de leur budget à la prise en charge des migrants irréguliers.

**Le deuxième a créé beaucoup de polémique : la fameuse question du coût des retours et reconduites.** Éric Besson avait, à partir d'un rapport de l'IGAS, évalué ce coût à 232 millions ; le rapport du Sénat à 415 millions ; le réseau « Éducation sans frontière » entre 700 et 750 millions et le collectif parlementaire « Cette France-là » à plus de 2 milliards. L'étude

*« Les dépenses de santé s'élèvent à 662 millions d'euros, soit environ 12% des dépenses de l'immigration irrégulière. »*

*« La France est le deuxième pays au monde pour le nombre de demandes d'asile reçues. »*

des huit paramètres qui entrent dans la composition de ces coûts de retour permet d'avancer un ordre de 788 millions pour les 21 600 reconduites forcées et 8 268 retours volontaires enregistrés en 2009.

**Dans le détail des chiffres, la partie la plus importante ne réside ni dans le coût des reconduites, ni dans celui de la rétention, mais dans le surcoût judiciaire.** La loi de 2006, d'origine communautaire, permet à tous les migrants en situation irrégulière de demander - sinon d'obtenir - le bénéfice de l'aide juridictionnelle. D'autre part, il y a de nombreux recours devant la Cour nationale du droit d'asile, qui augmentent les durées de rétention, pendant lesquelles le demandeur est hébergé et nourri, à raison d'un délai moyen de 450 jours entre le dépôt du recours et la décision de la Cour, laquelle déboute près des 3/4 des migrants. On a ainsi pu parler d'un « supermarché » de l'asile. Le fait d'accueillir des migrants coûte six fois plus cher que les inviter à retourner chez eux : 4,6 milliards de déficit, 788 millions pour les reconduites.

**Dans les dépenses partagées, se distingue particulièrement le coût de la demande d'asile.** Il faut, à cet égard, faire la part, parmi les migrants irréguliers, entre ceux qui seront déboutés et ceux qui ne le seront pas. Seuls les coûts liés aux déboutés sont comptabilisés. Il y a eu, en 2009, 48 000 demandes dont 25% seulement ont donné lieu à statut. La France n'est pas le pays le plus généreux mais c'est le plus attractif, et le deuxième au monde pour le nombre de demandes d'asile reçues. Cela s'explique par les prestations en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale et de mesures de rapprochement familial, ainsi que par le fait qu'une seule reconduite sur cinq est exécutée : les procédures sont longues, on peut bénéficier de retours aidés et on peut même espérer, à moyen terme, le bénéfice d'une régularisation. Parmi ces dépenses partagées, la plus importante est sans doute constituée par l'ensemble des coûts du travail illégal et de l'emploi des étrangers sans titre, pour un total d'1,75 milliard d'euros, répartis entre travail dissimulé, absence d'immatriculation, absence de bulletin de paie, salariés camouflés en stagiaires, en bénévoles, en auto-entrepreneurs ou en travailleurs indépendants, alors qu'il existe un lien de subordination évident vis-à-vis de l'employeur, marchandages, et autres. L'emploi d'étrangers sans titre coûte 1,08 milliard à l'État et le travail illégal des immigrants irréguliers, 610 millions. C'est une question fondamentale à laquelle il semble incompréhensible que seule la droite s'intéresse.

**Les dépenses proportionnelles comprennent les dépenses sociales, les dépenses sociétales, les dépenses sécuritaires et les dépenses de solidarité.** Les dépenses sociales ne représentent presque rien car, théoriquement, les migrants irréguliers n'y ont pas droit - encore que l'on



trouve sur Internet, sur le site du GISTI (groupe d'information et de soutien des immigrés), des procédures expliquant comment on peut, bien qu'en situation irrégulière, bénéficier de prestations sociales. Très différentes sont les dépenses sociétales, coûts sociaux et fiscaux liés à l'économie informelle, tous secteurs échappant à l'État, depuis l'économie rose des échanges de services jusqu'à l'économie noire du trafic en passant par l'économie grise du blanchiment d'argent. **Même si les immigrants irréguliers ne sont pas seuls responsables de toute l'économie informelle, ils viennent de régions comme l'Extrême-Orient, le Maghreb, les Balkans, l'Europe de l'Est, l'Afrique subsaharienne où l'économie informelle est une ressource essentielle et une tradition.** Ils en sont familiers et elle représente pour eux, paradoxalement, un mode d'intégration au pays d'accueil.

Dans cette économie informelle, trois points se détachent: la fraude, dans ces différents aspects, et notamment la fraude à la TVA et la fraude à l'identité. Cette dernière s'est beaucoup développée et plombe notre économie, car elle génère toute une série d'autres fraudes sociales et fiscales ; la contrefaçon, pour 121 millions d'euros ; la prostitution, qui emploie, selon les chiffres officiels, 20 000 personnes, d'origine étrangère à 80% et en situation irrégulière à 50%. Si ces personnes et leurs employeurs proxénètes payaient charges et cotisations, cela représenterait 930 millions. La part des immigrants irréguliers dans les dépenses de sécurité ont été très largement détaillées dans les précédentes monographies, à partir des budgets de police et représentent environ 323 millions d'euros. S'y ajoutent enfin les coûts de la solidarité, liés à la politique de la ville, d'intégration, de rattrapage social, d'éducation, de logement : théoriquement, les immigrants irréguliers ne devraient pas en bénéficier, mais il y a quand même 10 000 enfants d'immigrants en situation irrégulière scolarisés. Un certain nombre de ces migrants sont hébergés dans des foyers de travailleurs surpeuplés ou dans l'habitat social. Mais l'essentiel des coûts de solidarité est lié aux subventions nationales et surtout locales aux associations de soutien aux immigrants irréguliers, pour plus de 200 millions d'euros sur les 231 millions des coûts de solidarité.

**Les recettes sont peu nombreuses, mais il y en a quand même : les amendes, les taxes sur la consommation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).** Il y a aussi un certain nombre de recettes de cotisations sociales ou fiscales plus ou moins indues, générées par la fraude sur l'identité : le fait d'endosser l'identité d'un autre amène à payer les cotisations de cet autre. Ces recettes s'élèvent à 1,08 milliard d'euros, ce qui est peu par rapport aux dépenses.

La monographie ne se limite pas à ces chiffres. Elle comporte une partie consacrée aux économies possibles pour réduire les coûts. Certaines

**« 10 000  
enfants  
d'immigrés  
en situation  
irrégulière sont  
scolarisés. »**

*« Il serait possible de réduire d'un milliard les coûts de l'immigration irrégulière. »*

sont symboliques, comme une taxe forfaitaire sur l'AME que Claude Goasguen connaît très bien, une taxe qui pourrait être utilisée pour la demande d'aide juridictionnelle pour la procédure de recours. Ces mesures n'iraient pas bien loin financièrement mais constitueraient le signe que tout privilège a un coût. **D'autres économies, financièrement significatives sont envisageables :**

- **La première est à chercher du côté de la régularisation.** Théoriquement, plus on régularise, plus cela rapporte à l'État. Actuellement, il y a entre 20 000 et 30 000 discrètes régularisations par an. 50 000 régularisations de personnes travaillant rapporteraient 553 millions d'euros à l'État. En même temps, et c'est le paradoxe, cela créerait un appel d'air pour l'immigration vers la France.

- **La deuxième a trait au renforcement des sanctions du travail illégal ou de l'emploi d'étrangers sans titre.** Ces sanctions ont été multipliées par cinq, mais les recettes sont loin de l'avoir été dans les mêmes proportions. Si toutes les entreprises étaient contrôlées et toutes les amendes recouvrées, le bénéfice serait considérable, même si ce contrôle général pose d'autres problèmes et d'abord celui du réalisme, ainsi que le coût du renouvellement du personnel.

- **La troisième concerne le raccourcissement des délais en matière de demande d'asile et de recours.** Si le temps de réponse de la Cour nationale du droit d'asile était ramené de quinze à six mois, et en comptant les embauches nécessaires à cette mesure, cela entraînerait 50 millions d'économie par an. Certains ont même imaginé d'aller plus loin et voudraient que les demandeurs d'asile travaillent, ce qui rapporterait des cotisations sociales et fiscales mais, par cette intégration de personnes déboutées dans une proportion entre les 2/3 et les 3/4, aurait des effets pervers, soit demande d'urgence pour les déboutés, soit demande de régularisation pour tous ceux qui auraient un travail.

- **La quatrième, enfin, repose sur la mise en place d'une politique européenne commune,** permettant le partage de dépenses comme l'AME ou la scolarisation des enfants de migrants irréguliers, que la France est seule à supporter: l'économie ainsi réalisée pourrait s'élever à près de 400 millions d'euros.

La totalité de ces économies, un peu plus d'un milliard d'euros, ne ferait que réduire le déficit. D'autres formules, dérivées d'expériences étrangères, sont citées dans la monographie, comme : caution pour le voyage de retour, remboursée si la personne repart ; contrôle strict des employés étrangers ; gel des aides aux pays qui refusent la réadmission de leurs ressortissants en situation irrégulière ; renvoi immédiat de ceux qui présentent de

faux papiers ; traque à la fraude à l'identité ; modèle de l'Américain Gary Becker, consistant à faire payer au migrant irrégulier un droit d'entrée pour l'utilisation des affaires publiques. Cependant, certaines de ces formules sont inapplicables, d'autres probablement non constitutionnelles.

**En conclusion, toute politique migratoire est confrontée à trois impossibilités :**

- l'impossibilité d'accueillir tous ceux qui voudraient venir et auxquels le pays ne peut offrir un emploi et des conditions de vie décentes;
- l'impossibilité d'une politique migratoire nationale dans un monde de libre circulation des biens, des personnes et des messages;
- l'impossibilité de freiner un imaginaire migratoire, nourri d'images de la richesse du Nord, du sentiment que, dans son propre pays, il n'y a pas d'espoir et que de l'Afrique à une Europe deux fois moins peuplée et dix fois plus riche, il n'y a que quelques dizaines de kilomètres.

Ces éléments, surtout s'ils étaient appuyés sur des données complémentaires, permettraient peut-être de donner une cohérence à une politique sur l'immigration irrégulière menée au coup par coup et parfois contradictoire. Une politique cohérente donnerait par ailleurs un signal fort aux candidats à l'immigration irrégulière, dont les déficits financiers plombent notre économie, qui met en péril la cohésion sociale et fait retomber sur les immigrés et leurs descendants une suspicion qui est en elle-même, un facteur de discrimination.

***« La politique sur l'immigration irrégulière est menée au coup par coup et de façon parfois contradictoire. »***

**« Le migrant choisit le pays où il va trouver le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. »**

## **Débat**

### **◆ Lionnel Luca, député UMP des Alpes Maritimes**

Je remercie Jean-Paul Gourévitch et Contribuables Associés pour ce débat, toujours un peu biaisé, ainsi que Claude Goasguen, élément actif et dynamique de l'Assemblée nationale sur ce sujet. Ce rapport est sérieux, exhaustif et sans esprit partisan. Ceux qui contestent ces chiffres ont pour habitude de balayer les données d'un revers de main, en prétendant que ce n'est pas sérieux, que c'est excessif. À l'inverse, certains sont contents d'exagérer, de surdimensionner, pour créer des phobies et des peurs et il faut s'en garder.

Une fois que les choses sont établies, telles quelles, y a-t-il dans l'Union européenne, non pas dans le monde, mais dans ce qui peut être comparable, des situations différentes, où le coût de l'immigration irrégulière est moins important? Quels moyens sont mis en œuvre pour le réduire, en sachant que l'immigration irrégulière zéro est un objectif un peu vain, dans la mesure où c'est en quelque sorte le Tonneau des Danaïdes, une course-poursuite permanente? Enfin, y a-t-il une possibilité de concertation européenne, car il est bien évident - on le voit bien avec l'affaire de Lampedusa et de la Tunisie - que si un État ne joue pas le jeu, tous les autres en subissent les conséquences?

Ainsi : y a-t-il des États pour lesquels cette immigration irrégulière coûte beaucoup moins cher et de quelle manière s'y sont-ils pris? Et que faudrait-il faire à l'échelle nationale ou à celle de l'Europe?

### **◆ Jean-Paul Gourévitch**

Je vais essayer de répondre à la première de ces questions par une comparaison entre différents pays, qui est dans mon ouvrage sur l'immigration en Europe (mentionné dans la bibliographie), et, surtout, dans le rapport établi pour le Conseil de l'Europe, qui ne concernait que les migrations subsahariennes, mais qui a été voté à l'unanimité, ce qui est relativement rare pour de tels sujets. À la réserve de certains pays sur lesquels les informations manquent, le coût des migrations irrégulières est plus important en France qu'ailleurs et c'est une des raisons qui expliquent que la demande d'asile se porte davantage sur la France que sur d'autres pays.

Sur le second point, je ne suis pas mandaté pour établir une concertation européenne et qu'il ne peut guère que constater que le pacte sur l'immigration et l'asile, voté à l'unanimité et dans un enthousiasme de façade en 2008, n'est pas appliqué. L'exemple précis de Lampedusa, cité par M. Luca, amène à ce mot adopté à défaut d'un meilleur, le « *shopping migratoire* » des migrants : le migrant choisit très naturellement le pays où il va trouver le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. Si nous étions à leur place, nous ferions la même chose. Le migrant compare avantages et inconvénients des différents pays.

Il se dit qu'en France, le choix est valable pour l'éducation et la santé, les aides sociales et le traitement de la demande d'asile, mais qu'il ne l'est pas pour le logement et l'accès à l'emploi. Le migrant choisit en fonction de ces diverses possibilités offertes.

◆ **Lionnel Luca**

Suivre les pistes permettant de créer moins d'appel d'air reviendrait à supprimer tout ce qui a été mis en place et qui facilite des prestations et des fraudes. Les prestations sociales ne sont pas attribuées aux immigrants illégaux, or tout le monde connaît des situations où pourtant l'irrégulier en bénéficie. Le simple fait que, n'ayant pas le droit de refuser dans une école l'enfant d'une famille de migrants irréguliers, nous prenions en charge son éducation, se fait forcément au détriment des migrants réguliers et des autochtones. Les moyens de s'y opposer sont peu nombreux, au contraire d'une législation européenne et d'une jurisprudence qui interdisent de réduire ce phénomène.

◆ **Jean-Paul Gourévitch**

Le coût des prestations sociales pour les immigrants irréguliers est relativement faible, moins de 7 millions d'euros. En revanche, les dépenses de scolarisation des élèves et étudiants en situation irrégulière s'élèvent à 111 millions d'euros. La question est double : faut-il supprimer, ce que la France a fait, et c'est une hypothèse, ou faut-il au contraire inviter nos partenaires européens à pratiquer un peu la même politique que nous pour arriver à un partage des coûts ? C'est un débat strictement politique. Actuellement, il n'y a pas de partage des coûts dans l'UE entre les pays. On le voit même dans les détails comme le rapprochement familial qui n'est pas identique dans les différents pays : dans certains, le droit se limite aux descendants ; dans d'autres, aux descendants et ascendants ; ailleurs encore, aux descendants, ascendants, et aux cousins des ascendants. Chacun a fait sa petite législation dans son coin, sans s'occuper du voisin. Tout le monde est d'accord sur le principe du regroupement familial, mais dans le détail les législations diffèrent.

◆ **Benoîte Taffin**

Concernant le « *shopping migratoire* », le migrant vient plutôt en France s'il veut être assisté, et va plutôt ailleurs s'il veut trouver du travail.

◆ **Jean-Paul Gourévitch**

C'est là une conception peut-être un peu schématique, mais qu'en effet la France fournit plus généreusement que d'autres des aides sociales, non seulement en espèces, mais aussi en nature, repas, éléments de technologie ou autres.

**« Les dépenses de scolarisation des élèves et étudiants en situation irrégulière s'élèvent à 111 millions d'euros. »**

*« Le service gestionnaire de l'aide médicale d'État (AME) se dit qu'être en déficit n'est pas grave puisque la loi de finances rectificative le comblera. »*

◆ **Claude Goasguen**

Je trouve très intéressante l'analyse du rapporteur et souhaite y ajouter quelque chose, qui m'a beaucoup surpris lors de la rédaction de mon récent rapport sur l'AME : les chiffres sont vraiment authentiques et plutôt minorés. M. Gourévitch parle de 662 millions pour l'AME ; en réalité, chaque année, par les lois de finances rectificatives, l'État comble un déficit créé artificiellement et rajoute environ 80 millions, de sorte que le montant de l'AME s'établit davantage autour de 700 millions d'euros. Le plus étonnant dans la gestion de l'AME, c'est que dans les systèmes de ce genre, se crée une véritable gestion parallèle. Il s'agit bien d'une gestion de l'immigration irrégulière et non simplement de son existence. **Sur l'immigration irrégulière, se développent des champignons d'économie parallèle, parce que, cette immigration constituant un domaine très flou et difficile à aborder, sa gestion devient absolument incohérente.** Ainsi, dans l'AME, y a-t-il incontestablement des dépenses hospitalières sans réalité. Pourquoi ? Parce que l'argent tombe et qu'à cause de cela, on crée un système de gestion qui fournit tout seul et ainsi de suite. En réalité, l'immigration irrégulière n'a pas seulement un coût, elle a des conséquences sur la gestion d'un certain nombre d'aides sociales qui sont catastrophiques. Comme elle n'est pas contrôlée, évidemment, les gens s'engouffrent là-dedans en se disant qu'après tout il y a de quoi faire et ils font. Le rapport Tian, qui vient de sortir, démontre que la fraude ne porte pas seulement sur l'AME, mais aussi sur un certain nombre de services. L'immigration irrégulière crée ainsi des habitudes de gestion extrêmement difficiles à contenir.

Pour la loi rectificative, par exemple, c'est très net. Les lois rectificatives votées chaque année constituent bien évidemment un appel d'air, car le service gestionnaire de l'AME se dit qu'être en déficit n'est pas grave, puisque le gouvernement comblera ce déficit dans la loi rectificative. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai demandé une budgétisation stricte. La récurrence annuelle de la loi rectificative est une incitation à aller au-delà de la dépense accordée au préalable, ce qui se passe depuis des années. Chaque année, les hôpitaux, les médecins, la Sécurité sociale se disent que nous allons bien redonner de l'argent et qu'ils peuvent donc surfacturer et nous prenons des rappels de 50 à 100 millions chaque année par loi rectificative. Il faut donc aussi prendre en compte ce que cela induit comme mauvaise gestion, et qui paraît encore plus pervers que le simple chiffrage.

◆ **Jean-Paul Gourévitch**

Je précise que le chiffre de 662 millions tient compte de la loi de finances rectificative 2009, c'est-à-dire la couverture du déficit non prévu. J'approuve tout à fait la description du système parallèle : des études montrent que la facturation à la journée du TGI coûte finalement beaucoup

plus cher qu'une facturation globale. Dès qu'il y a de l'argent, des systèmes parallèles se créent : c'est bien un effet pervers de l'immigration irrégulière.

◆ **Jean-Marc Roubaud, député UMP du Gard**

Est-ce que, au-delà des chiffres cités, vous considérez que cette immigration a des conséquences négatives ou positives pour la France. Ce point ne semble pas avoir été abordé et mérite d'être débattu. Et que pensez-vous, à la lumière de ce qu'en a dit brièvement M. Goasguen, de la situation à Mayotte ?

◆ **Jean-Paul Gourévitch**

Je ne prendrai pas position sur la première question. Mon rôle de consultant international est d'établir le dossier le plus précis et le plus technique avec des données parfois grises, à essayer d'explorer, justement pour laisser chacun réfléchir en fonction de ces données. La déontologie m'interdit de prendre position sur les bienfaits ou les méfaits des migrations irrégulières et me prescrit de présenter simplement les arguments des uns et des autres.

Sur le second point, je confirme le problème de Mayotte. Toutefois, j'estime que le travail de la Cour des comptes, concernant aussi bien les reconduites, la reconstruction des centres de rétention administrative que le coût des arrestations et du laps de temps de rétention avant le retour du migrant, a sensiblement clarifié la situation. Un certain nombre de curiosités administratives existent : la CIMAM, par exemple, n'a pas à Mayotte tous les droits qu'elle a ailleurs ; d'autre part, la durée d'interpellation se réduit en général à huit heures. Beaucoup de personnes sont interpellées - cela fait du chiffre - et renvoyées, mais un certain nombre sont réitérantes. La situation à Mayotte est effectivement très difficile, mais grâce au rapport 2011 de la Cour des comptes, elle est un peu moins obscure qu'en 2007, date du précédent rapport.

Je vous prie de croire que mon impossibilité de répondre à la première question ne répond nullement à une volonté de se défilier, mais à mon travail et à mon éthique d'expert.

◆ **Marie-Louise Fort, député UMP de l'Yonne**

Je remercie Jean-Paul Gourévitch de l'intérêt de son exposé. Je déplore l'actuelle politique de l'autruche et le débat qui oppose l'humanisme exacerbé aux méchants qui auraient envie d'avoir des expériences comptables. Ce qui a été dit sur le rapport de la Cour des comptes semble aller dans le bon sens. Par ailleurs, et compte tenu de ce que les chiffres cités concernent la situation actuelle, y a-t-il une possibilité de projection ? Si on considère que cette immigration a vocation à rester, qu'en est-il, en ce qui la concerne, des deux problèmes de la retraite et de la dépendance ? Enfin, quid des 6 milliards

**« À Mayotte,  
il y a beaucoup  
d'interpellations  
et de renvois,  
mais aussi  
de retours. »**

« *Les dépenses liées à l'immigration irrégulière ne cessent d'augmenter.* »

d'euros de la politique de coopération ? Cette levée des tabous permettra-t-elle de nous projeter dans l'avenir ?

◆ **Jean-Paul Gourévitch**

Je répondrai d'abord à la seconde question, car travaillant dans le domaine de l'aide au développement, présent en Afrique une grande partie de mon temps, j'ai le point de vue d'ici et de là-bas. **La France consacre un peu plus de 7 milliards d'euros à l'Aide publique au développement, mais ces 7 milliards n'arrivent pas toujours où ils devraient.** Cette aide devrait non seulement permettre de développer les pays auxquels elle est attribuée, mais aussi freiner les flux ou la demande migratoires. Or cette dernière, légale ou non, a peu évolué : **sur les 7 milliards, 4 seulement sont consacrés au développement, ce qui ne freine pas le désir migratoire.** Incidemment, dans les budgets Hortefeux et Besson, figure un « coût du co-développement » qui ne correspond pas au co-développement mais aux accords de réadmission : vous reprenez vos migrants irréguliers, nous vous donnons tant, soit 30 millions d'euros, pour 9 accords signés et 4 en cours.

En ce qui concerne la première question, n'ayant travaillé jusqu'ici que sur les migrations régulières, je ne m'estime pas capable de répondre par des projections : c'est déjà difficile d'établir un coût approximatif pour 2009, a fortiori pour 2011, 2013 ou 2015. En outre, cela dépend de la politique qui sera conduite et il est impossible de prédire ou même de préconiser celle-ci. Simplement, comme le montre l'exemple de l'AMÉ, on voit très bien qu'il y a eu une augmentation régulière des dépenses, et sur d'autres coûts, celui des reconduites, celui des recours, il y a eu une augmentation exponentielle, liée au fait que les immigrants irréguliers peuvent bénéficier de l'aide juridictionnelle, introduire des recours devant la Cour nationale du droit d'asile : c'est un fait accompli. Cette Cour ne comprend cependant que 13 emplois, ce qui est insuffisant et, pour une fois, il serait utile d'augmenter le nombre de fonctionnaires : cela permettrait des économies.

◆ **Inconnu**

L'immigration irrégulière coûte-t-elle moins cher au pays que l'immigration régulière, notamment parce qu'en matière d'indemnisation du chômage, les migrants relevant de celle-ci ont plus de droits que les personnes relevant de celle-là.

◆ **Jean-Paul Gourévitch**

Je pense avoir déjà répondu à cette question, peut-être sans me faire bien comprendre. Pour 550 000 migrants irréguliers, le déficit est de 4, 6 milliards d'euros et, pour 7,7 millions de personnes d'origine étrangère, en



comptant à la fois les migrants et leurs descendants directs, en situation régulière ou non, le déficit est de 30,4 milliards d'euros. Ainsi, même si nous avons l'impression qu'en raison du chômage, des aides sociales et autres, l'immigration régulière coûte beaucoup, l'immigration irrégulière coûte beaucoup plus proportionnellement parce que les recettes sont très faibles. Toutefois, l'étude, ainsi qu'il été précisé au début du rendez-vous, n'inclut pas ce que l'immigration irrégulière rapporte en positif à la collectivité, au contraire de ce qui a été chiffré pour l'immigration régulière : 5 milliards par an d'augmentation de PIB. Si ce travail n'a pas été fait pour l'immigration irrégulière, c'est que, pour aller chercher des informations, il faut vraiment jouer à Sherlock Holmes dans un tunnel.

## ***Conclusion***

*par Alain Mathieu, président de Contribuables Associés*

Je remercie les personnes présentes et M. Gourévitch pour un travail difficile. Je suis d'accord avec M. Goasguen : il faut avoir une attitude objective sur de tels sujets, en dépit des pressions, s'extraire des passions et voir les faits et les chiffres. C'est ce qu'essaye de faire Contribuables Associés dans tous les domaines, notamment dans les comptes publics en général. Ce rendez-vous illustre une nouvelle tentative d'être rationnels, éloquents dans ces domaines. Je remercie encore les participants.



## Les Monographies de Contribuables Associés

N° 25  
Juin 2011

### Les Monographies de Contribuables Associés



## Ce que nous coûte l'immigration irrégulière

par Jean-Paul Gourévitch, expert international en sciences humaines,  
spécialiste de l'Afrique et des migrations



**CONTRIBUABLES  
ASSOCIÉS**  
Contre l'oppression fiscale  
la pression des contribuables

42, rue des Jeûneurs - 75077 Paris 02 - Tél. : 01 42 21 16 24 - Fax : 01 42 33 29 35 - [www.contribuables.org](http://www.contribuables.org)

5 €

À demander auprès de Contribuables Associés, en écrivant à :

**Contribuables Associés** : 42, rue des Jeûneurs, 75077 Paris Cedex 02. Ou par téléphone au 01 42 21 16 24.

Les monographies sont également consultables sur le site [www.contribuables.org](http://www.contribuables.org).